

Toulouse, le 16 avril 2021

Références : Scol3/ES/AMC/LO

P.J. : Liste des PAMSU en cours d'agrément

Le Doyen

à
Mesdames et Messieurs les médecins
généralistes
Mesdames et Messieurs les médecins
gynécologues ou pédiatres

Objet : Campagne d'agrément 2021 des praticiens maîtres de stages universitaires (PAMSU) pour l'accueil en stage des étudiants/internes de 3^{ème} cycle inscrits en D.E.S. de Médecine Générale.

La campagne d'agrément des terrains de stage pour les étudiants du 3^{ème} cycle des études médicales **est ouverte jusqu'au vendredi 7 mai 2021.**

Vous avez la possibilité de consulter la liste des praticiens agréés pour connaître l'état de validité des agréments (en PJ). Suivant votre situation, vous trouverez ci-après les démarches que vous devez accomplir.

Votre agrément de Médecine Générale « phase socle » ou « phase approfondissement » :

- 1) **Est toujours en cours de validité**
⇒ Vous n'avez aucune démarche à effectuer
OU
- 2) **Arrive à échéance et vous souhaitez le renouveler**
⇒ Vous n'avez aucune démarche à effectuer, car la demande de renouvellement sera proposée automatiquement par mes services, en accord avec le DUMG.
OU
- 3) **Vous souhaitez demander un nouvel agrément**
⇒ Vous devez adresser le **dossier de demande d'agrément accompagné des pièces exigées, au plus tard le 7 mai 2021, par mail à** :
jc.poutrain@dumg-toulouse.fr - Pr. Jean-Christophe Poutrain, responsable des stages DUMG
marie-jose.fouque@univ-tlse3.fr et lynda.ouhammou@univ-tlse3.fr - Scolarité 3^{ème} cycle
L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet des facultés de médecine :
<https://medecine.univ-tlse3.fr/> - Formations – Troisième Cycle – Agréments de stage

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le responsable du Groupe Pédagogique de Proximité (GPP) qui est votre interlocuteur privilégié.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Elie SERRANO



Diplôme d'Etudes Spécialisées de Médecine Générale DESCRIPTIF REGLEMENTAIRE DES DIFFERENTS TYPES DE STAGE

Les demandes d'agrément concernent les **agréments de stage « nouveau régime »** et doivent répondre aux critères et aux exigences des maquettes de formation fixés par arrêtés du 21 avril 2017 modifié par arrêté du 27 novembre 2017 :

- **La phase 1 dite phase socle** correspond à l'acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession :
 - 1 stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et/ou à titre complémentaire en médecine générale
 - 1 stage en médecine générale auprès d'un ou plusieurs PAMSU agréés à titre principal en médecine générale (stage de niveau 1)

- **La phase 2 dite phase d'approfondissement** correspond à l'approfondissement des connaissances et des compétences acquises lors de la phase socle nécessaires à l'exercice de la spécialité suivie dont :
 - 1 stage en médecine polyvalente, dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale
 - 1 stage couplé en santé de la femme et en santé de l'enfant :
 - auprès de deux praticiens agréés dont l'un au moins à titre principal en médecine générale, ou à défaut à titre complémentaire en médecine générale
 - **OU** auprès d'un praticien et dans un lieu hospitalier agréés pour le premier à titre principal en médecine générale, et pour le second à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie obstétrique et/ou en pédiatrie
 - **OU** dans deux lieux hospitaliers agréés respectivement à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie obstétrique et en pédiatrie et/ou à titre complémentaire en médecine générale
 - 2 stages en soins premiers en autonomie supervisée (SASPAS ou niveau 2), accompli auprès d'un ou plusieurs praticiens maîtres de stage des universités agréés à titre principal en médecine générale.